Département des YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton de MONTFORT L'AMAURY MAIRIE DE MERE

COMPTE RENDU DU **CONSEIL MUNICIPAL du 19 MARS 2015**

Date de convocation 05/03/2015

L'an deux mil quinze

Le 19 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance

publique sous la présidence de

Date d'affichage 09/03/2015

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mr Alain MOLLE, Mmes Dominique CHESNEAU, C. JUMEL-TROUFLEAU, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Michel MERCIER, Mme Françoise DOUCET-PREVOT, Mr Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle DEMONCHY, Mr Alain DAMIEN, Mr Alain COLOMBI, Mme Sandrine PAPON, Mr

Guillaume CORNILLEAU, Mme Monique BOURG,

Nombre de Conseillers

Absents

Mme Monique BOURG représentée par Mr Alain COLOMBI, Mme Françoise BUSTARRET représentée par Mr Alain MOLLE,

Nombre de Conseillers

En exercice: 19

19 Votants:

17

Présents:

Mr Guillaume CORNILLEAU a été élu secrétaire de séance

1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'ANNEE 2014 POUR LA **COMPTABILITE M14**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de gestion constitue la réédition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte administratif.

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2014, les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion de l'exercice 2014 étant identiques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion en section de fonctionnement et en section d'investissement du Trésorier Principal pour l'année 2014.

2-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 POUR LA COMPTABILITE M14

Monsieur Simon COULOMBEL, Maire Adjoint, indique que le Compte Administratif 2014 du budget M 14 s'établit comme suit :

Budget de fonctionnement :

_	Dépenses	1 510 324.63 €
_	Recettes	1 968 449.16 €
-	Résultat 2014	458 124.53€
_	Report Excédent 2013	150 000.00 €
	Opération d'ordre (dissolution SIEMA)	10 232.79 €
	Résultat cumulé à la fin 2014	618 357.32 €

Budget d'investissement :

-	Dépenses	1 472 321.26 €
-	Recettes	650 085.68 €
-	Résultat 2014	- 822 235.58 €
_	Report Excédent 2013	635 338.67 €
_	Opération d'ordre (dissolution SIEMA)	3 867.67 €
	Résultat cumulé à la fin 2014	- 183 029.24 €

Les restes à réaliser pour 2014 en dépenses sont de	644 359.57 €
	675 000.00 €

Monsieur Alain MOLLE expose plus en détail le compte administratif par chapitre.

Le Conseil Municipal constate que le Compte de gestion et le Compte Administratif sont concordants. Il approuve à l'unanimité donc le Compte Administratif pour la section de fonctionnement et d'investissement du Budget communal M 14 pour l'année 2014 en l'absence du Maire.

3-AFFECTATION DES RESULTATS 2014 de la Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé à fin 2014 de 468 357.30 € à la section d'investissement au compte 1068 et 150 000.00 € à la section de fonctionnement au compte 002.

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur Alain MOLLE, Adjoint au Maire, chargée des Finances, présente le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES

-	Chapitre 011 : Charges à caractères général	467 250.00 €
_	Chapitre 012 : Charges du personnel	689 500.00 €
_	Chapitre 014: Atténuations de produits	426 500.00 €
_	Chapitre 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	30 000.00 €
_	Chapitre 023: Virements Section Invest.	102 534.00 €
-	Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	305 186.00 €
-	Chapitre 66 : Charges financières	25 000.00 €
_	Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	500.00€

TOTAL DEPENSES

RECETTES

-	Chapitre (002 : Excédent Report	150 000.00 €
=	Chapitre (013 : Atténuations de charges	2 000.00 €
-	Chapitre	70 : Produits des services	113 720.00 €
-	Chapitre	73 : Impôts et taxes	1 585 000.00 €
-	Chapitre	74 : Dotations et participations	190 250.00 €
-	Chapitre	75 : Autres produits gestion courante	500.00 €
-	Chapitre	77 : Produits exceptionnels	5 000.00 €

TOTAL RECETTES 2 046 470.00 €

Section d'Investissement:

DEPENSES

_	Chapitre 040 : Opérations d'ordres	18 500.00 €
-	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	50 000.00 €
-	Chapitre 16: Remboursement d'emprunts	64 000.00 €
-	Chapitre 20: Immobilisations incorporelles	79 200.00 €
_	Chapitre 21: Immobilisations corporelles	555 202.51 €
_	Chapitre 23: Immobilisations en cours	1 274 359.57 €

TOTAL DEPENSES 2 041 262.08 €

RECETTES

_	Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement	-	183 029.24 €
-	Chapitre 021: Virement section Fonctionnement		102 534.00 €
-	Chapitre 040: Opérations d'ordre		436 874.00 €
-	Chapitre 10: Dotations Fonds divers		255 000.00 €
-	Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement		468 357.32 €
_	Chapitre 13: Subventions d'investissement		803 400.00 €
-	Chapitre 16: Emprunts et dettes		595 000.00 €

TOTAL RECETTES	2 041 262.08 €
IUIAL RECEITES	2 041 2

Le conseil municipal adopte le budget primitif M 14 à l'unanimité.

5 -VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition et de voter les taux suivants pour l'année 2014.

Taxe d'habitation : 7.32 %
Taxe foncière bâti : 7.92 %
Taxe foncière non bâti : 45.02 %

Le conseil municipal adopte les taux à l'unanimité.

TO SHOW TO SHOW THE

of 3 to

6- Demande de subvention DETR 2015

Une demande de subvention DETR a été faite pour l'installation de VNI dans les classes primaires de l'école élémentaire. Le montant de la subvention sollicité est de 7 500.00 €.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité cette demande de subvention auprès de la préfecture de Versailles.

7- Demande de subvention DETR 2015

Une demande de subvention DETR a été faite pour l'installation de vidéo protection des espaces publics pour la catégorie n° 3.

Le montant de la subvention sollicité est de 112 050 €.

Le conseil municipal a voté **à l'unanimité** cette demande de subvention auprès de la préfecture de Versailles.

8- Demande de subvention pour un élève résidant à Méré et scolarisé à Montfort l'Amaury

L'école primaire de Montfort l'Amaury nous demande de bien vouloir subventionner un élève résidant à Méré et scolarisé à Montfort l'Amaury pour une classe de découverte à Espins (14) sur le thème des plages du débarquement pour la période du 7 au 10 avril 2015. Le séjour est prévu pour 4 jours et son cout s'élève à 354.53 € par élève, frais de transport inclus.

Le conseil municipal décide d'accorder à l'unanimité une subvention de 30 % du prix du séjour soit la somme de 106.36 €.

9- Adhésion au contrat Groupe Assurance Statutaire du CIG pour la période du 01 01 2015 au 31 12 2018

Le CIG a remis en concurrence courant 2014, le contrat groupe d'assurance statutaire, garantissant les collectivités contre le risque financier lié à l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents.

La nouvelle adhésion débute le 1^{er} janvier 2015 et expirera le 31 décembre 2018.

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au contrat, à l'unanimité.

10- Modification des statuts du Parc Naturel Régional (PNR)

Le comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a procédé à une modification de leur statut, afin de lui conférer une compétence supplémentaire dans le domaine de l'eau. La date butoir pour la prise de la délibération étant dépassée, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne plus inscrire cette délibération à l'ordre du jour.

11- Demande de subvention par le produit des amendes de police

Le département propose un programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants, en partie financé par le produit des amendes de police, pour la réalisation d'aménagements au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** de demander une subvention au titre d'une installation de deux radars pédagogiques.

TP SD AD

12- Notification d'attribution de compensation de la Communauté de Cœur d'Yvelines pour l'année 2015

Le conseil communautaire a adopté l'attribution de compensation de fiscalité pour l'année 2015 pour ses communes membres. Elle attribue la somme de 755 263.39 € pour la commune de Méré pour l'année 2015 répartie mensuellement sur P 503.

Le conseil municipal valide cette attribution à l'unanimité.

13- Demande de mutualisation de services au sein de la Communauté de Cœur d'Yvelines

La Communauté de Cœur d'Yvelines souhaite la mise en place d'un schéma de mutualisation de services aux communes appartenant à cette communauté.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette mutualisation.

14- Cession d'une bande de terrain (Famille Bonnuit)

Suite à la désaffectation et à son déclassement, la cession d'une bande de terrain appartenant au domaine public et cadastré section B n° 1784p, peut faire l'objet d'une vente au profit de Mr Mme Bonnuit pour leur permettre l'aménagement d'un accès voiture

Le conseil municipal décide la cession du terrain à l'unanimité au prix de 3 000 €.

15- Demande de financement pour le déplacement sportif exceptionnel de Méréens

Le 16 février 2015, l'association USY nous a sollicités pour le financement d'un déplacement sportif de Louis et Clément EMERAUD, habitants Méré et licenciés au club de judo de l'USY à la Queue-lez-Yvelines.

Le conseil municipal attribue, à l'unanimité, une participation financière de 300 € pour chaque déplacement prévu jusqu'aux championnats de France 2015 – 1ère division FFJDA.

16- Maintien de la subvention octroyée pour le séjour de Londres

Madame Laporte souhaite que la commune reporte sa participation financière octroyée pour le séjour des élèves de CM1 à Londres, annulé suite à la mise en place de plan Vigipirate attentat.

Les élèves de CE1 et CM1 partiront alors en Vendée au centre d'hébergement Mélusine de Vouvant du 26 au 29 mai 2015 pour la découverte du marais poitevin, visite du château de Tiffauges et journées au Puy du Fou.

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, le report du montant alloué pour le nouveau voyage en Vendée soit un montant de 4 600 €.

17- Convention pour l'occupation domaniale - Installation et hébergement d'équipement GrDF

GrDF désire signer une convention avec la commune de Méré pour l'hébergement de concentrateurs sur les toits d'immeuble dans le cadre du projet « Compteurs Communicants Gaz de GrDF. Il préconise le toit de l'église pour l'installation du relais. Aucun frais supplémentaire pour les particuliers et une petite compensation financière pour la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention par le maire.

P SD AP CE DB

18- Création d'un 5ème poste d'adjoint

Le maire demande à son conseil municipal de se prononcer pour ou contre la création d'un 5^{ème} poste d'adjoint.

A bulletin secret, le conseil municipal a voté :

- Pour

6 voix

- Contre:

13 voix

La création d'un 5^{ème} poste d'adjoint n'est pas validée par le conseil municipal.

19- Commission jeunesse

La commission jeunesse souhaite utiliser le dos du « mur de tennis » pour permettre à des jeunes de réaliser des tags sous forme d'une animation encadrée par L. Vigh.

Le conseil municipal a donné son accord.

James Chesuran Munum

Jein Commer

M Bourg

FBustavret